



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Chypre

Question écrite n° 115343

Texte de la question

M. Paul-Henri Cugnenc attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation économique de la République turque de Chypre du Nord. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître l'état de sa réflexion en la matière.

Texte de la réponse

La France souhaite plus que jamais que soit trouvée à Chypre une solution juste, globale et durable, fondée sur un État fédéral bizonal et bicommunautaire. Elle entend, en sa qualité de membre permanent du Conseil de sécurité et de membre de l'Union européenne, prendre toute sa part aux efforts de règlement de cette question et contribuer à la réunification de l'île. Elle s'impliquera pleinement pour faciliter toute tentative de solution. Les Nations unies sont le cadre le plus approprié pour la recherche d'une solution politique globale. C'est pourquoi la France soutient les efforts et la démarche du secrétaire général des Nations unies dans le cadre de sa mission de bons offices. Les deux rencontres survenues début juillet entre M. Papadopoulos, président de la République de Chypre, et M. Talat, chef de la communauté chypriote turque, les premières depuis le référendum sur le plan de réunification proposé par les Nations unies en 2004, ont constitué un pas encourageant. Nous nous réjouissons qu'un certain nombre de principes aient été rappelés à cette occasion, notamment la réunification de l'île sur la base d'une fédération bizonale et bicommunautaire, le refus de se contenter du statu quo et la décision de reprendre sans délai les discussions bicommunautaires tant sur les questions liées à la vie quotidienne que sur celles de substance, ainsi que d'établir des mesures de confiance. La France soutient ainsi pleinement la démarche et le plan de relance proposés par M. Gambari dans sa lettre du 16 novembre adressée à MM. Papadopoulos et Talat. L'aval simultané donné par les deux dirigeants à ce courrier, le 18 novembre suivant, est un signe encourageant. Le Conseil de sécurité a apporté son soutien à ce processus dans sa résolution du 15 décembre dernier renouvelant le mandat de la FNUCHYP. Nous appelons de nos vœux le lancement sans délai des travaux des comités tripartites et, plus largement, le respect des engagements souscrits le 8 juillet dernier par les deux dirigeants.

Données clés

Auteur : [M. Paul-Henri Cugnenc](#)

Circonscription : Hérault (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115343

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 janvier 2007, page 19

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4391